

## Les Délégués du Personnel : Règles et Pratiques

- Durée : une journée.
- Lieu : Paris, dans les salles de formation de ACE Experts. Dans les locaux de l'entreprise.
- Horaires : De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.
- Objectifs de la formation :  
Connaître le statut, le rôle, les missions, les attributions et les moyens d'action des délégués du personnel. Bien maîtriser l'assistance des salariés. Connaître les missions et les moyens des délégués du personnel.
- Personnes concernées : Délégués du personnel, membres de la délégation unique.
- Méthode de travail :  
Animation du stage par des praticiens issus de l'entreprise. Utilisation de diaporamas animés. Débats/ questions/réponses. Mises en situation et cas pratiques. Fiches mémo.

### Programme de la journée de formation

#### ⇒ **L'exercice des attributions du délégué du personnel**

- Quelles sont les missions des délégués du personnel ?
- Les délégués du personnel peuvent-ils se substituer au comité d'entreprise ?
- Les délégués du personnel peuvent-ils se substituer au CHSCT ?
- Les délégués du personnel peuvent-ils se substituer aux délégués syndicaux ?

#### ⇒ **Les moyens d'action**

- L'employeur est-il tenu de mettre un local à la disposition des délégués du personnel ?
- Quelles informations les délégués du personnel peuvent-ils afficher au sein de l'entreprise ?
- Les délégués du personnel disposent-ils d'heures de délégation ?

#### ⇒ **La réunion des délégués du personnel**

- Quelle est la fréquence des réunions de délégués du personnel avec l'employeur ?
- Quelles sont les formalités préalables à une réunion de délégués du personnel ?
- Comment se déroulent les réunions de délégués du personnel ?
- Quelles sont les formalités à respecter après la tenue de la réunion ?

#### ⇒ **Le droit d'alerte.**

#### ⇒ **L'inspecteur du Travail et les délégués du personnel.**